



# Groupe de travail Recrutement

## Directeurs d'école, CPAIEN, EMFE

### 12 janvier 2024

**Présents pour la FSU-SNUipp Hors de France :** Christine Berton, Alessandra Diakhate, Bruno Ribard

#### **Les questions préalables de la FSU- SNUipp :**

Pour les candidats ayant fait un recours suite à un avis défavorable, l'année dernière vous nous aviez indiqué que les candidats sélectionnés accusant réception d'un avis favorable à leur recours avant la fin des entretiens (17 février) seront entendus. Confirmez vous cette réponse?

**Réponse :** Si un candidat devait recevoir une réponse favorable au recours, l'Agence examinera les dossiers au cas par cas pour les convoquer aux entretiens.

**Avis défavorables :** l'an dernier, d'après votre document il y a eu 32 avis défavorables, cette année à notre connaissance il y en a eu 26, peut on y voir une évolution notable ?

**Réponse :** Proportionnel au nombre de dossiers, le pourcentage ne change pas.

Ce groupe de travail avec les organisations syndicales à l'AEFE permet de faire un point d'étape sur la campagne de recrutement des encadrant-es et formateurs-trices (directeurs-directrices, CPAIEN, enseignant-es maîtres formateurs en établissement) avant les séries d'entretiens. Dans ce type de recrutement à profil, ce GT permet de s'assurer que tous les dossiers ont bien été traités et d'intervenir en amont sur certains dossiers pour apporter un nouvel éclairage et tenter une modification d'appréciation par l'administration.

Malheureusement, certains collègues omettent parfois de nous transmettre les éléments nécessaires au suivi de leur candidature. **Il est en effet indispensable de nous informer de votre candidature** (avec copie du dossier et fiche de suivi complétée). → <https://hdf.snuipp.fr/index.php/postes-et-calendrier/>

## Comment suivons-nous les dossiers ?

La FSU- SNUipp suit les dossiers des candidat-es, adhérent-es, à un poste de directeur-directrice ou de formateur-formatrice pour :

- information des candidat-es à chaque étape du recrutement
- aide à la constitution du dossier
- lecture du dossier s'il est envoyé complètement en sus de la fiche de suivi
- vérification du barème et des critères
- échanges avec le bureau du recrutement : pour connaître les raisons d'une non-sélection, en groupe de travail, ou pour précisions après celui-ci et pour connaître les raisons d'un non-recrutement après entretien, lors de la CCPC ou après celle-ci
- conseils pour l'entretien : par téléphone ou par mail

## Rappel des critères

**Occuper les fonctions** de directeur-directrice, maître formateur, conseiller-ère pédagogique **depuis au**

**moins 3 ans.** Une expérience avérée et récente peut cependant être prise en compte si ce n'est pas le cas (3 ou 4 ans maximum).

**Pièces exigées :** lettre de motivation, CV, rapport d'inspection récent ou conclusions du rendez-vous de carrière sur la fonction demandée et justificatifs des diplômes et certifications.

Il est à rappeler que l'Agence accorde beaucoup d'importance aux avis des rapports d'inspection, ceux-ci devant être excellents, faute de quoi la candidature est écartée des entretiens.

**Vœux :** attention, il est également rappelé que la formulation de plusieurs vœux (minimum trois) est nécessaire à l'étude de toute candidature pour l'AEFE. L'absence de vœux, ou même la formulation de vœux trop ciblés, sont des arguments avancés par l'Agence pour écarter des candidatures valables des entretiens (voir plus bas).

### **Avis préalable de l'IA-Dasen**

L'AEFE demande l'avis préalable des IA-Dasen pour les candidats déjà en poste.

**Comme l'an dernier, des avis négatifs (par rapport au détachement) ont été émis par certains DASEN :** des départements continuent à souhaiter conserver leurs enseignant-es formateurs-formatrices ou directeurs-directrices, faute de ressources suffisantes localement.

24 avis défavorables ont ainsi été émis par le 06, 28, 77, 78, 95, 93, 973.

**L'AEFE nous informe que lorsqu'un avis défavorable est émis, la candidature n'est pas retenue. En 2019, À la demande de la FSU- SNUipp, l'AEFE avait accepté de convoquer les candidats à l'entretien, sous réserve d'avoir une réponse favorable rapidement, si un recours est effectué. C'est toujours le cas en 2024.**

Quant aux avis réservés, ils n'empêchent pas la convocation des candidats aux entretiens.

C'est une position de l'Agence suite aux injonctions de la DGRH du MENJ : La DGRH du MENJ a été claire sur ce point, elle n'accordera pas de détachement en cas d'avis défavorable.

### **Non sélection**

Nous sommes intervenus sur tous les dossiers que les adhérents nous avaient envoyés pour suivi, en demandant les causes de la non-sélection et en mettant en avant les points forts des dossiers.

Des candidatures sélectionnées aux entretiens l'année précédente n'ont pas été retenues faute d'évolution de leur dossier.

À titre indicatif, voici les principaux motifs invoqués par l'Agence pour ne pas convoquer les candidats aux entretiens :

- absence de vœu, vœu unique ou en nombre insuffisant, extensions géographiques des vœux trop restreintes
- expérience dans la fonction (directeur ou EMFE) depuis moins de trois ans
- avis réservé de l'IEN et/ou du DASEN
- incohérence entre le poste occupé et les vœux effectués (ex: direction de 4 classes demandant des directions de 30 classes et plus)
- des candidats sur un poste de formateur demandant un poste de directeur et inversement
- expériences de direction trop courtes et dans de trop petites structures (moins de huit classes), ou inadéquation entre la structure demandée (plus de 25 classes) et l'expérience
- candidatures avec un avis défavorable de l'IA DASEN (cf. ci-dessus).

Le barème est en fait purement indicatif et n'entre pas en jeu dans la sélection pour un entretien.

## **Candidatures**

### **Postes à pourvoir**

**47 postes** publiés en septembre 13 en plus par la suite, donc 60 sont à pourvoir dont :

- 36 postes de directeurs-trices
- 8 postes de CPAIEN dont trois créations au CSA
- 16 postes d'EMFE, dont 3 créations au CSA, une réintégration et un poste non pourvu

Globalement c'est un peu moins que l'année précédente.

Ces postes non parus en septembre sont proposés aux candidats dans le cadre de l'extension des vœux au cours de l'entretien, d'où l'importance de formuler des vœux de zones géographiques. On constate régulièrement des candidats proposés au recrutement sur des postes (parus ou non) qu'ils n'ont pas sollicités lors de la saisie des dossiers.

En cas de difficulté à pourvoir un poste (problème de vivier), celui-ci peut aussi faire l'objet d'un nouvel appel à candidature.

## **Dossiers**

246 dossiers saisis en ligne (424 en 2018, 348 en 2019, 368 en 2020, 252 en 2021, 355 en 2022, 311 en 2023)

223 dossiers reçus dématérialisés par le bureau de recrutement :

- 209 dossiers dans le vivier principal (candidatures prioritaires) : 44 sont déjà en poste à l'étranger (26 expatriés, 11 résidents, 7 contrats locaux) .
- 10 dossiers dans le vivier complémentaire (candidatures « non prioritaires » comme les cas de retour en France depuis moins de 3 ans, en disponibilité, plus de 9 ans consécutifs à l'étranger, en cours de contrat expatrié AEFÉ, en 1e ou 2e année de contrat résident AEFÉ, en école européenne, ou COM à la date du recrutement).
- 4 dossiers étaient irrecevables.

Parmi les 209 dossiers, 26 avis défavorables ont été portés par les IA-DASEN.

## **Voeux**

Les postes de formateurs-trices les moins demandés sont: Erevan, Beyrouth, Luanda et Kinshasa.

Les postes de directeurs-trices les moins demandés sont: Rangon et Lima.

Les postes de formateurs-trices les plus demandés sont: San Francisco, Santiago et Saint-Domingue.

Les postes de directeurs-trices les plus demandés sont: Québec, Malaga, Milan et Bilbao.

## **Entretiens**

132 candidats ont été présélectionnés et invités aux entretiens (c'est à dire environ 2,2 candidats par poste) (119 en 2019 - 152 en 2020 - 112 en 2021- 147 en 2022 - 156 en 2023).

Sur les 132 candidats du VP invités aux entretiens, 78 sont des femmes et 55 sont des hommes.

### **Déroulement des entretiens :**

Les entretiens auront lieu en visio-conférence pour tous les candidats.

Il est évidemment indispensable de bien lire la note envoyée par l'AEFE aux candidats convoqués aux entretiens.

De la part des personnels ayant déjà travaillé dans le réseau, sont bien sûr attendues des réponses plus précises que de la part des candidats n'ayant jamais fait partie du réseau.

### **Derniers conseils :**

On peut avoir des notes pour sa présentation, par contre il ne faut pas rester le nez dedans à les lire.

Ne pas hésiter à prendre contact avec les collègues qui occupent actuellement les postes que vous avez demandés pour vous renseigner.

## Calendrier des prochaines opérations

### Entretiens

Ils auront lieu du 29 janvier au 16 février 2024

### Commission

#### **CCPC de recrutement : lundi 29 février 2024**

*Comme pour ce GT, la FSU- SNUipp Hors de France informera directement à l'issue de la commission les collègues (adhérents) qui lui ont demandé de suivre leur candidature.*